



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Courrier

Question écrite n° 5099

Texte de la question

M Rene Couanau appelle l'attention de M le ministre des postes, des telecommunications et de l'espace sur les tarifs postaux appliques au livre sur le territoire francais. Il y a quelques annees des tarifs particuliers etaient appliques a ces envois et ont ete supprimes. Dans plusieurs des pays europeens, les livres envoyes a l'interieur du pays beneficent d'un tarif postal favorable. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer si le Gouvernement a l'intention d'instituer a nouveau un tarif postal particulier permettant de favoriser la diffusion de livres en France, notamment par les petits editeurs dont le role culturel est irremplacable.

Texte de la réponse

Reponse. - La classification des categories d'objets de correspondance a ete modifiee par la reforme du 13 juillet 1969. Le systeme tarifaire francais actuel est fonde non sur la nature de l'envoi mais sur la qualite du service propose, ce qui amene a distinguer deux categories d'envois, d'une part, les lettres et les plis, et, d'autre part, les paquets. Mis a part les tarifs speciaux pour les depots en nombre et les envois sous forme de sacs de librairie a l'adresse d'un meme destinataire, il n'existe pas de tarif specifique pour les envois de livres, dans la mesure ou ce produit ne se distingue pas des autres paquets. En revanche, dans le regime international, la France applique un systeme prescrit par la convention postale universelle qui regit les echanges postaux internationaux. A ce titre, la poste francaise applique par tradition la reduction maximum de 50 p 100 pour favoriser la diffusion de la culture francaise a l'etranger. En ce qui concerne les autres pays d'Europe, les legislations nationales ne prevoient pas en general de tarification preferentielle pour l'envoi de livres. Seule la Republique federale d'Allemagne pratique une tarification specifique a des conditions neanmoins tres restrictives. Toutefois a terme, une unification pourrait intervenir au plan europeen en ce domaine.

Données clés

Auteur : [M. Couanau Ren?](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5099

Rubrique : Postes et telecommunications

Ministère interrogé : postes, telecommunications et espace

Ministère attributaire : postes, telecommunications et espace

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 novembre 1988, page 3147